



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 23 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou autres organismes financeurs lorsque c'est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 2 154 353,82 € auxquelles il convient d'ajouter 325 087,18 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 479 441 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 024 673 € avant virement à la section d'investissement. Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73) :

Montant réalisé en 2020 : 1 641 380,79 €

Montant espéré pour 2021 : 1 640 986 €

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) :

Montant réalisé en 2020 : 347 669,58 €

Montant espéré en 2021 : 340 527 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique),...

Montant réalisé en 2020 : 97 278,42 €

Montant espéré en 2021 : 127 665 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2021

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	644 369,00 €	00 Autofinancement complémentaire	325 087,18 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 043 442,00 €	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	127 665,00 €
014 Atténuation de produits	3 920,00 €	73 Impôts et taxes	1 640 986,00 €
65 Autres charges de gestion courante	190 444,00 €	74 Dotations et participations	349 189,00 €
66 Charges financières	24 633,00 €	75 Autres produits de gestion courante	20 302,00 €
67 Charges exceptionnelles	55 551,00 €	013 Atténuation de charges	16 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 314,00 €	76 Produits financiers	11,00 €
02 Autofinancement complémentaire	454 768,00 €	77 Produits exceptionnels	200,82 €
TOTAL	2 479 441,00 €	TOTAL	2 479 441,00 €

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages, sauf celui de la taxe d'habitation qui a été bloqué en 2020 au niveau de celui de 2019. Cette année, au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties est venu s'ajouter le taux départemental désormais perçu par les communes.

	Taux 2020	Taux 2021	Taux Moyens communaux 2020 au niveau départemental
Taxe d'habitation	13,86 %	13,86 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53 %	36,41 %	Inconnu à la date du vote
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,56 %	62,56 %	Inconnu à la date du vote

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 999 410 €.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations attendues de l'État n'est pas encore connu à la date du vote du budget. Elles ont été estimées à 340 147 € y compris les allocations compensatrices.

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	REPORTS 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	RECETTES	REPORTS 2020	BUDGET PRIMITIF 2021
Opérations financières	0,00 €	195 483,00 €	Opérations financières	0,00 €	870 314,00 €
Réserve foncière	1 500,00 €	122 000,00 €	Réserve foncière	0,00 €	0,00 €
Bâtiments communaux	38 061,00 €	142 882,00 €	Bâtiments communaux	6 741,00 €	12 363,00 €
Achat de matériel et de mobilier divers	7 689,00 €	91 117,00 €	Achat de matériel et de mobilier divers	0,00 €	0,00 €
Voirie	132 600,00 €	181 398,00 €	Voirie	23 417,00 €	0,00 €
Rénovation du centre de loisirs et du RAM	104,00 €	1,00 €	Rénovation du centre de loisirs et du RAM	0,00 €	0,00 €
TOTAL	179 954,00 €	732 881,00 €	TOTAL	30 158,00 €	882 677,00 €

3) Les principaux projets de l'année

Le budget primitif 2021 prévoit les principaux projets suivants :

Réserve foncière :

- Achat d'un terrain pour un futur lotissement : 115 000 €

Opération sur les bâtiments :

- Réhabilitation des locaux du service technique : 79 694 €
- Réfection du beffroi de l'église : 13 838 €
- Réfection d'un mur et d'un mur de clôture à l'école primaire : 12 285 €
- Aménagement d'un local produits d'entretien à la mairie : 7 200 €

Opération de voirie :

- Réfection et éclairage de la rue de l'Avenir : 143 501 €
- Réfection du plancher bois de la passerelle du pont de l'avenue des Platanes : 14 341 €
- Création d'une réserve incendie à l'Etang : 10 200 €

Acquisitions :

- Fourniture et pose d'un colombarium : 19 250 €
- Achat d'un véhicule utilitaire : 15 000 €
- Achat de mobilier et de matériel pour les écoles : 7 433,24 €
- Achat de 2 paires de buts rabattables au stade : 7 404 €

IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

1) Synthèse du budget 2021

Dépenses de fonctionnement : 2 479 441 €	Recettes de fonctionnement : 2 479 441 €
Dépenses d'investissement : 912 835 € Dont 179 954 € de restes à réaliser de 2020	Recettes d'investissement : 912 835 € Dont 30 158 € de restes à réaliser de 2020

2) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/Population

2017	2018	2019	2020	2021
754 €	768 €	796 €	732 €	825 €

Recettes réelles de fonctionnement/Population

2017	2018	2019	2020	2021
935 €	914 €	930 €	950 €	1 011 €

Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

2017	2018	2019	2020	2021
8 ans	10 ans	9 ans	10 ans	10 ans

3) Etat de la dette (tous budgets confondus)

ANNEE	CRD (capital restant dû)	CRD/HBT
2014	2 743 089	1 077,41
2015	2 566 951	1 008,23
2016	2 619 366	1 038,61
2017	2 509 607	999,84
2018	2 526 469	1 010,59
2019	2 581 048	1 033,25
2020	2 380 624	958
2021	2 002 325	892,42
2022	1 813 481	816,28
2023	1 622 540	739,29
2024	1 429 463	661,45

Moyenne de la strate année 2019 : 703 €

Au 31 décembre 2020 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 958 €
La commune envisage un emprunt de 142 361 € sur le budget 2021.

4) Les budgets annexes

	Fonctionnement 2021		Investissement 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lotissement du Thouaret	65 177 €	65 177 €	64 477 €	64 477 €
Ancienne maison de la presse (clos en 2020)				
Ensemble commercial	48 278 €	48 278 €	35 427 €	35 427 €